



Le Conseil fédéral décide une coopération internationale dans le domaine de la défense sol-air

Berne, 01.10.2021 - Pour assurer la disponibilité opérationnelle de l'Armée suisse, il importe que ses systèmes de défense sol-air soient compatibles avec ceux des autres forces armées. Afin de garantir l'interopérabilité avec des États partenaires, il est nécessaire de développer des standards techniques communs. C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral a, lors de sa séance du 1er octobre 2021, accepté que la Suisse fasse partie d'un groupe international d'utilisateurs de systèmes de défense sol-air.

En 2016, plusieurs États (Allemagne, Autriche, États-Unis, Finlande, Hongrie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, République tchèque, Slovaquie et Suède) ont constitué un groupe d'utilisateurs de systèmes de défense sol-air (DSA). Ce groupe leur permet d'échanger des expériences dans le domaine, ainsi que de développer et d'améliorer la capacité de coopération (interopérabilité) entre les éléments de conduite de ces systèmes.

La Suisse rejoindra ce groupe international d'utilisateurs de systèmes DSA sur décision du Conseil fédéral, lequel a, dans cette optique, approuvé les modifications nécessaires de la convention (Memorandum of Understanding, MOU) relative à la standardisation et à l'interopérabilité de la défense sol-air.

La convention autorise l'interopérabilité et la coopération à des fins d'exercice

L'appartenance à ce groupe d'utilisateurs permet à la Suisse de profiter des expériences réalisées par les États amis et d'éviter ainsi certains problèmes connus lors de l'introduction et de l'utilisation de systèmes DSA. Elle permet d'assurer l'interopérabilité des systèmes DSA

nouvellement acquis indépendamment de leur fabriquant et de leur type et de garantir ainsi la possibilité de coopérer avec d'autres États à des fins d'exercice. En plus de la Suisse, l'Australie, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Grèce, la Lettonie, la Lituanie, le Portugal et la Roumanie envisagent également de rejoindre ce groupe international d'utilisateurs.

Pour la Suisse, le MOU entre en vigueur dès que tous les États partenaires l'ont ratifié et reste valable jusqu'au 21 novembre 2031. Il peut être résilié en tout temps, se limite à la mise en place de nos propres capacités militaires et ne comporte aucune obligation de collaboration à des fins d'engagement. La Suisse décide elle-même de sa coopération dans ce groupe.

Adresse pour l'envoi de questions

Mireille Fleury
Porte-parole DDPS
Tel. +41 58 463 16 23

Auteur

Conseil fédéral
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html>

Secrétariat général du DDPS
<https://www.vbs.admin.ch/>

Groupement de la Défense
<http://www.vtg.admin.ch>

<https://www.admin.ch/content/gov/fr/accueil/documentation/communiques/communiques-conseil-federal.msg-id-85328.html>